



COMMUNE DE SOYHIÈRES



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01105-S

Requérant(s)	ORVAL IMMO 4U SARL, Vie des Crets 9, 2732 Reconvilier
Auteur du projet	GARDEN HOUSE SARL, Vie des Crets 9, 2732 Reconvilier
Description du projet	Modification de l'octroi du permis du 02.04.2025 - Changement de type de PAC sol/eau pour une air/air qui sera située à l'arrière de la façade Nord-Est du bâtiment
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 1364
Lieu-dit, adresse	Brunchenal sur Rivé, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone Mixte MAa
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	09.09.2026
Échéance de la publication	21.09.2026

Ouvrage

Dimensions : largeur 1.70m, hauteur 2.31m.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

« Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarterant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 08.09.2026

